

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_068_CC_43
Mise en œuvre d'une expérimentation
d'un titre à l'unité Réuni'Pass

Nombre de votants : 42

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M.
Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - M.
Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 068 CC 43 : MISE EN ŒUVRE D'UNE EXPÉRIMENTATION D'UN TITRE À L'UNITÉ RÉUNI'PASS

Le Président de séance expose :

Contexte et conclusions de l'étude

De 2022 à 2024, le syndicat mixte des transports Île de La Réunion Mobilités (IdRM) a mené une étude de tarification et notamment sur les effets d'une mise en place d'un titre journalier interopérable (Réuni'Pass) à l'échelle de l'île.

Dans un contexte de réflexion autour de la gratuité sur le réseau Car Jaune, les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Identifier et quantifier les effets que peuvent avoir les évolutions de la tarification du réseau Car Jaune, avec l'étude des incidences des scénarios de gratuité partielle et totale sur le réseau non-urbain et les cinq réseaux urbains de l'île ;
- Estimer pour chaque scénario l'introduction d'un titre Réuni'Pass unitaire et journalier ainsi que les évolutions de la fréquentation des différents réseaux et de leurs recettes commerciales.

Ce second objectif, concernant l'ensemble des réseaux urbains et donc Kar'Ouest, a fait ressortir qu'une hausse de la fréquentation des réseaux était attendue avec la mise en place de ce titre journalier.

Parmi les scénarios étudiés, un titre unitaire à 3€ et un titre à 5€ ont été retenus avec les conclusions suivantes :

- Titre à 3€ :
 - Titre attractif mais utilisé principalement par usagers habituels des Transports en Commun (entre 91% et 97% des voyages faits sont des voyages reportés) ;
 - Une baisse significative des recettes de tous les réseaux est attendue.
- Titre à 5€ :
 - Un titre moins utilisé que celui à 3€ mais dont le bilan financier est très proche de l'équilibre des recettes actuelles des réseaux ;
 - Un impact très fort de la distribution à bord des bus du titre 24H.

C'est donc, pour des raisons financières notamment, que le titre à 5€ a été retenu pour cette expérimentation.

Des estimations de variation de recettes ont été effectuées selon la clé de répartition actuelle et montrent, selon les scénarios :

- Une hausse des recettes commerciales Kar'Ouest de 3K€ avec une vente au sol ou en ligne du titre journalier ;
- Une baisse des recettes commerciales Kar'Ouest de 40K€ avec une vente au sol, en ligne et à bord des véhicules du titre journalier.

Incidences et questionnement pour le réseau Kar'Ouest

Comme développé ci-dessus, les études pour la mise en place d'un titre journalier Réuni'Pass prévoient un impact soit à l'équilibre soit négatif pour le réseau Kar'Ouest.

Ces estimations ont été réalisées avec la clé de répartition actuelle de compensation des Réuni'Pass, à savoir :

- 50% des recettes allant à la Région ;
- 10% des recettes allant aux autres AOM.

Il a donc été mentionné que la mise en place de ce nouveau titre journalier est conditionnée pour le réseau Kar'Ouest à une modification des clés de répartition des recettes pour ne pas pénaliser ce dernier.

En effet, bien que cette gamme Réuni'Pass soit un atout pour l'île en termes de titres proposés aux usagers, elle a un impact non négligeable sur les recettes du délégataire Kar'Ouest du fait notamment :

- Des clés de répartition, accordant 10% des recettes des titres payants Réuni'Pass au Territoire de l'Ouest ;
- De la gratuité des titres Réuni'Pass étudiants, seniors et personnes en situation de handicap.

En conclusion, il est possible de valider cette expérimentation mais sous condition d'une modification des clés de répartition et de compensation concernant les Réuni'Pass.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/04/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 04/04/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet de création d'un titre journalier Réuni'Pass au prix de 5€, SOUS CONDITION d'une modification de la clé de répartition des recettes actuelle ;

- AUTORISER le Président a signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président